Principaux résultats

L'indicateur du nombre prévu d'années à la retraite mesure l'espérance de vie restante à partir de l'âge moyen de sortie du marché du travail, par sexe. En 2014, la moyenne de l'OCDE s'établissait à 17.6 ans pour les hommes, et 22.3 ans pour les femmes. C'est la France qui affichait les chiffres les plus élevés, soit 23.0 ans pour les hommes et 27.2 ans pour les femmes, les plus faibles étant observés en Corée, à savoir 11.4 ans pour les hommes et 16.6 ans pour les femmes. Le nombre moyen prévu d'années à la retraite dans les pays de l'OCDE a augmenté au fil des ans ; en 1970, il était de 11 ans pour les hommes, et de 15 ans pour les femmes. En 2014, ces chiffres s'établissaient respectivement à 18 ans et 22 ans.

Le nombre prévu d'années à la retraite correspond à l'espérance de vie restante à partir de l'âge moyen de sortie du marché du travail. De manière générale, les hommes peuvent s'attendre à y passer moins de temps que les femmes : 4.7 ans de moins, en moyenne, dans les pays de l'OCDE (graphique 7.10). Les femmes peuvent compter sur plus de 25 ans de retraite en Autriche, en Belgique, en France, en Italie, au Luxembourg et en Slovénie (graphique 7.10, partie A). Pour leur part, les hommes peuvent tabler sur une retraite de plus de 20 ans en Belgique, en Espagne, en Finlande, en France, en Grèce et en Italie (graphique 7.10, partie B). La durée prévue de la retraite pour les femmes, mesurée à l'âge moyen de la sortie du marché du travail, était inférieure à 20 ans au Chili, en Corée, en Islande, au Mexique, en Nouvelle-Zélande, au Portugal, et en Turquie, et inférieure à 15 ans, pour les hommes, en Corée, au Mexique et en Turquie.

En Pologne, en République slovaque et en Slovénie, la durée prévue de la retraite des hommes et des femmes marquait un écart de sept ans ou plus. La plus longue durée de leur retraite expose les femmes à la pauvreté monétaire durant la vieillesse car, dans certains pays, l'indexation des prix accentue l'incidence des écarts salariaux entre hommes et femmes observés dans tous les pays de l'OCDE sur les prestations de retraite, et celle de l'espérance de vie supérieure des femmes.

Le nombre prévu d'années à la retraite pour les femmes des pays émergents varie de 20 ans en Chine à 16 ans en Afrique du Sud. Pour les hommes, il varie de 13 ans au Brésil à 9.6 ans en Afrique du Sud.

La durée moyenne de la retraite mesurée à la sortie du marché du travail a augmenté au fil du temps. En 1970, elle

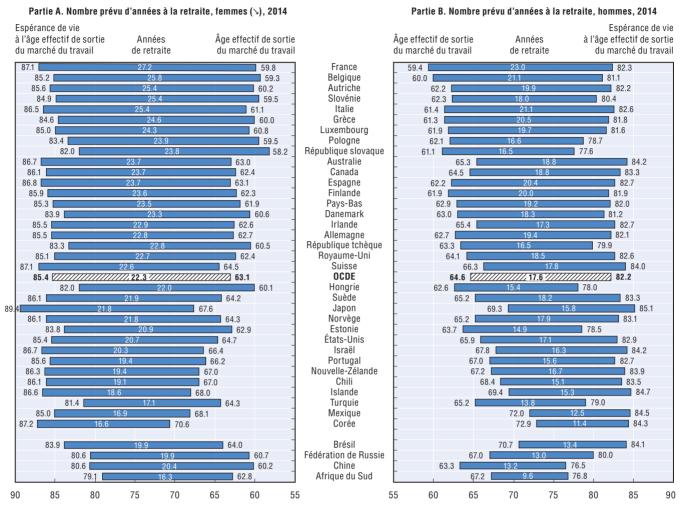
était de 11 ans, en moyenne, pour les hommes dans les pays de l'OCDE; en 2014, ce chiffre était de 18 ans (graphique 7.11, partie B). La durée de la retraite des femmes, de 15 ans en moyenne en 1970, atteignait 22 ans en 2014 (graphique 7.11, partie A). La progression du nombre moyen prévu d'années à la retraite entre 1970 et 2014 tient à la fois à la baisse de l'âge effectif de sortie de la vie active et à l'accroissement de la longévité.

Le nombre prévu d'années à la retraite a progressivement augmenté entre 1970 et la fin des années 90 sous l'effet d'une diminution graduelle de l'âge effectif de sortie du marché du travail. Après quelques années de stabilité relative, ce dernier a amorcé une hausse lente à compter de 2004. L'espérance de vie à l'âge effectif de sortie du marché du travail a sensiblement progressé durant cette période, pour les femmes en particulier, et, au cours des deux dernières décennies, pour les hommes également. Ces dernières années, cette progression a été plus ou moins équivalente à celle de l'âge de sortie du marché du travail, et le nombre prévu d'années à la retraite s'est stabilisé.

Définition et mesure

Le nombre prévu d'années à la retraite correspond à l'espérance de vie restante à partir de l'âge effectif de sortie de la vie active pour les hommes et les femmes. Les estimations de l'espérance de vie restante sont établies d'après les données de la révision de 2012 des Perspectives de la population mondiale des Nations Unies.

7.10. Nombre prévu d'années à la retraite, par sexe, 2014

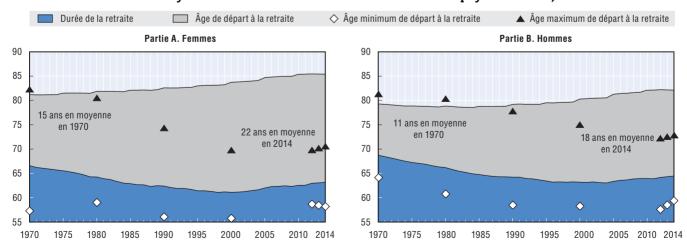


Note: L'âge effectif du départ en retraite est calculé sur une période de cinq ans (2007-12). Les données concernant Israël sont celles de 2011. L'âge de la retraite se rapporte à 2014.

Source : Estimations de l'OCDE réalisées sur la base des résultats des enquêtes nationales sur la population active et de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933328028

7.11. Nombre moyen d'années à la retraite dans l'ensemble des pays de l'OCDE, 1970-2014



Source: Estimations de l'OCDE réalisées sur la base des résultats des enquêtes nationales sur la population active, de l'Enquête sur les forces de travail de l'Union européenne, et, pour les années antérieures dans certains pays, des recensements nationaux.

StatLink http://dx.doi.org/10.1787/888933328038



Extrait de :

Pensions at a Glance 2015

OECD and G20 indicators

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Nombre prévu d'années à la retraite », dans *Pensions at a Glance 2015 : OECD and G20 indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2015-26-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.

